TOURNÉE

Au deuxième jour de sa tournée dans l'Ogooué-Maritime, le président Ali Bongo Ondimba s'est rendu à Gamba et Omboué, recevant dans ces deux localités un accueil particulièrement enthousiaste de la part de populations heureuses de ces retrouvailles.

Page 3

SANTÉ

Conformément aux instructions du Premier ministre, le Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul) organise une caravane de consultations médicales spécialisées et de prise en charge gratuite du 12 au 22 avril prochain. Une opération impliquant l'ensemble des services en son sein.

Page 5

ENQUÊTE

Nouveau rebondissement dans l'assassinat de l'étudiante gabonaise Jeannah Danys Dinabongho Ibouanga en Turquie. Le suspect auquel avait été décerné un mandat de dépôt (L'Union d'hier) a finalement été laissé en liberté, sous contrôle judiciaire, sur décision du président du tribunal de Karabük.

Page 6

NAUFRAGE DU ESTHER MIRACLE: ILS SONT EN PRISON!

sein de la même administration, Bernardin Endamne Engone, Armand Blaise Mbadinga, DG de Royal Cost ainsi qu'une dizaine d'autres prévenus, ont été placés sous mandat de dépôt hier à la prison de Gros-Bouquet.

Page 2



Pour moi quoi...

D'ACCORD, on dit que les conséquences enseignent. Mais fallait-il que notre Gabon d'abord perde, au cours de cette nuit tragique du 8 au 9 mars, plus d'une trentaine de ses enfants pour qu'on en arrive enfin à ce à quoi nous assistons? . Encore que deux semaines et demie seulement plus tard – comme si, précisément, les conséquences n'avaient pas enseigné – on a bien failli enregistrer un drame peut-être de même ampleur.

Cejour-là, et mon Premier grand quotidien en avait fait écho, une vedette faisant la liaison Port-Gentil-Lambaréné avait connu une grosse défaillance mécanique, faisant subir à ses 136 passagers la peur de leur vie. Un vrai miracle qu'ils ne l'aient pas perdue!

C'était alors bien le moins que pouvaient décider les autorités : la suspension, à titre conservatoire, de navigation fluviale et maritime de cette embarcation. Mais là, on avait mis le doigt sur ces graves carences en matière de contrôle de tous ces engins flottants. Qui sait, c'est peutêtre ce qui a causé ce contretemps à des passagers de Port-Gentil (encore) qui s'apprêtaient, jeudi, à embarquer à bord d'un rafiot rapide et qui se sont entendus dire que celui-ci ne pouvait plus appareiller. Au passage, tant pis pour ceux qui avaient, qui un avion à attraper, qui un rendez-vous important à honorer!

Bref, on ne peut plus plaisanter avec tout ceci. Plus que jamais, le temps est venu pour tous ceux qui font preuve d'autant de négligence de payer, quoi. Et c'est avec grand intérêt que nous autres Makaya allons suivre ce ballet au Palais de justice et les décisions qui vont en sortir, quoi...

...MAKAYA

